Le CESE a adopté son avis sur la nature en ville

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 11/07/2018

Saisine liée : LA NATURE EN VILLE : COMMENT ACCÉLÉRER LA DYNAMIQUE ?

Voté en séance plénière le 11 juillet 2018

Consulter l'avis

Avis rapporté par Annabelle Jaeger (groupe des personnalités qualifiées) au nom de la section de l'environnement, présidée par Anne-Marie Ducroux.

Alors que, d'ici à 2050, 75% des citoyennes et des citoyens vivront en zone urbaine, imaginer et préparer la ville de demain constitue un enjeu majeur.
Dans les enquêtes d'opinion, l'accès à la nature en ville figure en tête des critères avancés pour définir la ville du futur.
Cet enjeu dépasse de loin la création d'un cadre vert. Une meilleure intégration et le développement de la biodiversité en milieu urbain permettent de lutter contre l'érosion de la biodiversité et contre le réchauffement climatique et ses effets en ville ; ils apportent également nombre de bénéfices sanitaires, sociaux et économiques.

C'est pourquoi, pour le CESE, il est temps d'accélérer la dynamique amorcée par quelques villes pionnières.
Le Conseil identifie des leviers concrets, associant toutes les parties prenantes, pour faire de la nature un élément structurant de l'aménagement urbain, lui donner toute sa place dans les politiques publiques sur le plan national comme au niveau local et renforcer la connaissance de ses bénéfices pour tous.

L'avis a adopté avec : 115 voix pour, 0 voix contre, 43 abstentions

© - copyright CESE - Novembre 2026